

# CONTRAT DE LOCATION BATEAU SANS PERMIS

## CLUB ISSAMBRES

### ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES AU CONTRAT

Le contrat de location est réalisé entre :

- **Le locataire, ci-après désigné**, chef de bord ou d'équipage, âgé de plus de 18 ans:

M. / Mme.....

Tél. ....

Pièce d'identité n°: .....

Photocopie ou Capture de la pièce d'identité : .....

le chef de bord ou d'équipage est responsable du bateau et des personnes embarquées avec lui, sur le bateau.

- **Le propriétaire exploitant** : SARL NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE.  
Ladite société loue au locataire sus-désigné, un bateau sans permis selon les conditions particulières exposées et acceptées ci-après :

### ARTICLE 2 – LE NAVIRE OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat donne droit à la location d'un des bateaux sans permis de la flotte de NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE. NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE est seul décideur du choix du bateau alloué à la réservation, tous les bateaux de la flotte étant identiques en termes de caractéristiques. Le bateau affecté à la réservation sera défini le jour de la location.

Les bateaux sont d'une capacité maximale de 5 personnes ou 350 kg. Le chef de bord ou d'équipage s'engage à ne pas dépasser la capacité maximale du bateau. Tous les bateaux fonctionnent à l'essence, propulsion par hélice, 6 CV.

La date de location, heure de départ et d'arrivée sont définis par la présente réservation.

Le point de départ, identique au point de retour, se situe : [Port des Issambres 83 380](#). Aucune personne ne pourra être embarquée ou débarquée à un autre point que le point de départ.

En cas de retard du client au départ, la durée locative ne pourra être prolongée. L'heure de retour reste celle initialement prévue lors de la réservation. En cas de retard pour le retour du bateau, le chef de bord s'engage à régler la somme forfaitaire de 30 euros/15 min.

Les papiers et l'armement sont présents dans chaque bateau. L'armement ne doit être ouvert qu'en cas d'urgence ou de contrôle, par les autorités de police maritime, notamment militaire, nationale ou municipale. S'agissant d'un dispositif de navigation obligatoire, toute autre ouverture, utilisation, perte ou dégradation même partielle, qu'elle soit accidentelle ou non, sera facturée d'une somme forfaitaire de 100 €.

#### **NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS

Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) contact@waterglisse.com

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION**

Le locataire déclare avoir pris pleine et parfaite connaissance des présentes conditions, et s'engage à appliquer strictement les consignes de sécurité annexées à ce contrat. Il s'engage à utiliser le navire uniquement pour de la plaisance, sauf dérogation dûment convenue entre le propriétaire et le loueur, et en tant que personne prudente et raisonnable.

Les présentes consignes vous sont également exposées dans une vidéo transmise dans l'email relatif au présent contrat. En acceptant le présent contrat, vous vous engagez à lire les consignes listées sous le contrat et à visionner la vidéo.

Le propriétaire exploitant sus-désigné, Nautic Loisirs Méditerranée, s'engage à confier au locataire un bateau équipé et armé conformément aux lois et réglementations en vigueur, dans un parfait état de propreté et de fonctionnement.

Nautic Loisirs Méditerranée limite strictement la navigation du bateau sans permis à moins de 2 000 milles du littoral côtier.

Le trajet de navigation imposé par la base nautique est porté à la connaissance du client par un plan et/ou par un système de plan GPS et de balises. Le chef de bord est tenu de naviguer uniquement dans les zones permises, explicitées lors du brief initial. La navigation dans des zones interdites par la réglementation, exposées à l'absence de fonds marins ou la présence de plongeurs, est formellement interdite. Malgré tout, le cas échéant, le chef de bord s'engage à quitter la zone interdite dans les plus brefs délais.

En cas de changement météorologique soudain ou de tout signal d'alerte reçu, le chef de bord est tenu de contacter le propriétaire exploitant afin de connaître la marche à suivre. Si cela est imposé par Nautic Loisirs Méditerranée, le chef de bord s'engage à rentrer immédiatement au point de départ et à suivre rigoureusement toutes les consignes imposées, indépendamment du temps de location restant.

L'intervention de notre service de dépannage pour manquement aux deux précédents points sera facturée au chef de bord d'un montant de 250 euros.

Sachant les obligations générales de veille et de sauvegarde de la vie humaine en mer, en cas de défaillance matérielle ou technique, il revient au chef de bord de prendre toute mesure utile afin, de préserver l'intégrité mentale et physique des personnes embarquées et placées sous sa responsabilité, ainsi que du bien loué.

Le chef de bord s'engage à ne pas avoir consommé d'alcool ou de stupéfiant avant de louer un bateau sans permis. Si le responsable de la base nautique décèle un état d'ébriété ou considère que le chef de bord est sous emprise de la drogue, il se réserve le droit de refuser la location du bateau sans permis. Aucun remboursement ne pourra alors être exigé. De plus, il est formellement interdit de fumer à bord des navires, et de consommer des stupéfiants.

En aucun cas le bateau loué ne pourra faire l'objet d'une sous-location ou même d'un prêt à titre gracieux.

#### **NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS

Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) [contact@waterglisse.com](mailto:contact@waterglisse.com)

#### **ARTICLE 4 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT DE LA LOCATION**

Le prix est exprimé Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros, global et forfaitaire, consommation de carburant incluse. Aucun remboursement ne sera réalisé **quelle que soit la cause ou la circonstance.**

L'annulation, le remboursement ou le report ne peut donc se faire qu'à titre exceptionnel, sur décision du propriétaire exploitant, sauf si le client a sélectionné le pack sérénité permettant un remboursement intégral de la location si demandé par le client avant le jour et heure de rendez-vous.

Nautic Loisirs Méditerranée est, en outre, seul juge de la possibilité de naviguer selon les conditions météorologiques. Pour autant, le propriétaire exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques.

La période pour laquelle a été conclu le présent contrat ne peut être modifiée qu'avec l'accord du loueur et dans la mesure de ses possibilités. Si le locataire demande la résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, les acomptes restent acquis au loueur. Le montant de la location reste acquis au loueur, que le locataire ait fait usage ou non du bateau pendant la période de location, quel que soit le motif de cette vacance. Si le loueur parvient à relouer le bateau réservé pour une même durée et un même prix, il remboursera la totalité des acomptes versés. Si le bateau livré n'est pas en état de naviguer, soit par manque d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux règlements et si le loueur n'est pas en mesure de proposer un bateau de caractéristiques égales ou supérieures, le locataire peut rompre le contrat et obtenir la restitution des sommes versées sans qu'il puisse prétendre d'une réparation en dommages et intérêts.

#### **ARTICLE 5 – ASSURANCE**

Le propriétaire exploitant sus-désigné déclare avoir souscrit une assurance flotte auprès de la compagnie AXA, contrat 10483541704.

Le locataire demeure responsable des conséquences de ses agissements au titre de la responsabilité civile vis à vis de tout tiers, notamment au propriétaire du bateau.

En aucun cas, le vol (ou la détérioration) des effets personnels n'est assuré.

#### **ARTICLE 6 – CAUTION**

Le dépôt de garantie peut se faire en espèces ou par empreinte de carte bancaire. Le montant est de 600 € ; il sera réglé avant le départ et restitué à l'arrivée après l'état des lieux.

#### **NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS

Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) contact@waterglisse.com

En cas de casse matériel, pour quelle cause ou circonstance que ce soit, le locataire sus désigné s'engage à régler les éléments abimés selon la grille tarifaire présente ci-dessous :

- Hélice : 130€
- Fusée ou pièce d'armement : 100€
- Taud de soleil : 400€
- Sellerie : 150€
- Choc sur le bateau total ou partiel : 500€
- Grapin : 150 €
- Gilet : 80 €
- Avarie due à une mauvaise utilisation à définir : 500 € (somme en attente de devis de réparation)
- Lumière bateau : 150€
- Pare brise : 150 €

Il est de la responsabilité du locataire sus-désigné de mentionner tout élément manquant (ou dégradé) sur le bateau par une déclaration écrite, lors de l'état des lieux et en tout état de cause avant le départ, en présence du propriétaire exploitant ou de toute personne en charge de le représenter. Tout élément manquant ou dégradé, constaté au retour du bateau sera susceptible d'être facturé, selon la grille préalablement citée.

En cas de détérioration du bien loué ou pertes non couvertes par l'assurance qui sont imputables au locataire ou sur lesquels un doute subsiste, le remboursement de la caution pourra être différé jusqu'au règlement des frais correspondants par le locataire.

#### **ARTICLE 7 – PANNE BATEAU**

Le propriétaire exploitant sus-désigné met au bénéfice du locataire sus-désigné, un service de dépannage qui interviendra dans les plus brefs délais, sur simple appel au numéro suivant : [07.65.16.17.17](tel:07.65.16.17.17)

Ce service sera payant en cas de comportement fautif du locataire sus-désigné (par négligence, usage impropre ou dans des circonstances contraires au raisonnable). Le loueur se réserve le droit de retenir les sommes versées au titre de caution pour couvrir les frais de remise en état du bateau.

#### **ARTICLE 8- LITIGES**

Toute contestation relative à nos prestations est, à défaut d'accord à l'amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce compétent, du ressort exclusif du propriétaire exploitant.

*En signant ce présent contrat, le locataire déclare avoir pris connaissance, compris et accepté les présentes conditions particulières et les conditions générales composant le présent contrat, qui est régi par le droit français, et s'engage à respecter les conditions et limites d'utilisation du navire qui sont définies.*

**Si vous avez un problème technique joindre le [07.65.16.17.17](tel:07.65.16.17.17)**

#### **NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION  
Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS  
Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS  
06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) [contact@waterglisse.com](mailto:contact@waterglisse.com)

# CONSIGNES DE SECURITE CLUB ISSAMBRES

## Navigation en rivière et à l'intérieur des 300 mètres (délimitée par les grosses bouées jaunes) et du chenal (pour sortir du port) :

- Obligation de naviguer au ralenti, premier cran de la poignée de gaz
- Ne pas s'approcher des côtes à moins de 150m en raison des nombreux rochers présents sur les côtes, par sécurité pour vous et le bateau (mi-distance littoral et bouées)
- Interdiction de naviguer à l'intérieur des zones de baignade (délimitée par une ligne de petites bouées jaunes)

## Navigation en dehors des 300 mètres :

- Obligation de longer les bouées (même si vous êtes en retard, interdiction de couper pleine mer)
- Ne pas s'écarter à plus de 100 mètres de cette ligne de bouées jaunes (soit 400 mètres maximum de la côte).
- Ne pas s'approcher des plongeurs ou bouées de plongée rouges
- Ne pas naviguer dans les zones interdites par le plan et/ou le plan GPS équipé de balises

## Informations générales :

- Le parcours aller est identique au parcours retour. Les bateaux sont équipés de balises GPS, nous vous prions de respecter le parcours expliqué lors du brief de départ. En cas de panne des balises, le parcours reste porté à la connaissance du locataire par un plan imprimé présent sur le bateau.
- Pendant la navigation, toutes les personnes présentes dans le bateau doivent rester assises à l'intérieur du bateau.
- Il est impératif de toujours naviguer en parallèle des vagues et non face aux vagues
- L'âge minimal requis pour piloter le bateau est de 18 ans
- Il est interdit de fumer à bord du navire.
- Le chef de bord ne doit pas avoir consommé d'alcool ou de drogue avant d'embarquer. L'usage de stupéfiants à bord est strictement interdit.
  
- Il est impératif de passer par la position neutre pour passer de la marche avant à la marche arrière (ou inversement)
- Ne pas réactionner la clé lorsque le moteur tourne
- Ne pas toucher à l'hélice.
- Ne mettre ni pied ni main dans le bas moteur
  
- Avant de jeter l'ancre, s'assurer que le bateau est situé sur une zone sableuse et sans végétation sous-marine (posidonie) et que l'ancre est bien attachée.
- Une fois l'ancre jetée, couper le moteur
- La baignade est autorisée seulement une fois l'ancre jetée et le moteur coupé
- Avant de remonter l'ancre, rallumer le moteur

### **NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS

Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) [contact@waterglisse.com](mailto:contact@waterglisse.com)

- Les papiers et l'armement sont présents dans chaque bateau. L'armement ne doit être ouvert qu'en cas d'urgence ou de contrôle, sous peine de facturation.
- Ne pas jeter ses déchets en mer

En cas de panne :

- Si un fil de pêche ou une corde bloque l'hélice ne toucher à rien, contactez-nous au [07.65.16.17.17](tel:07.65.16.17.17)
- S'assurer que le coupe-circuit est bien en place
- S'assurer que la poignée de gaz est bien en position neutre
- S'assurer que le bouton starter est en position off

**Contactez-nous au [07.65.16.17.17](tel:07.65.16.17.17). Urgences maritimes : 196**

**NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Capital de 7 700€ - 505 808 143 00025 RCS Fréjus Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 pl. Saint François de Paule 83600 FREJUS

Adresse de correspondance : 180 ch. du Lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

06 61 85 59 27 [www.waterglisse.com](http://www.waterglisse.com) [contact@waterglisse.com](mailto:contact@waterglisse.com)